

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

13

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL
Réunion du conseil
municipal
du 09/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois de décembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	VILLARS Isabelle	MOUSSEAU Christiane
ALLAIN Daniel	GOURINCHAS David	BOURBON Noëlle-Marie
RAT Michel	SANSONNET Sébastien	MOREAU Vincent
BASSOULET Nathalie	DUPOUX Chantal	
PRESCHEZ Marie-Claude	MONMOULINET Michel	

Était absente : Isabelle LIGER

1 Procuration : d'Isabelle LIGER à Isabelle VILLARS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Chantal DUPOUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Dénomination et numérotation des voies de la commune
- Délibération : Maison France Service : modification statutaire CCPN
- Délibération : Loyers Maison Médicale
- Mise en service du surpresseur de La Chapelle Saint Robert
- Travaux ouvrage Pont sur le Bandiat RD 93 (avant projet)
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Vente de terrains (suite)
- Vœux du Maire le 10/01/2020
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 15 novembre 2019 : adoption du PV à l'unanimité.

Délibération : Dénomination et numérotation des voies de la commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage va être réalisée en interne, accompagné par l'ATD24.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, "*Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles*".

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

VOTE : 14 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

En aparté : Monsieur Allain annonce une réunion mardi 10 décembre 2019 avec la société Signature (présentation de divers modèles de panneaux et plaques en vue de la finalisation de l'adressage).

Délibération : Maison France Services : modification statutaire CCPN

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la CCPN, en date du 07/11/2019, sur "*l'ajout d'une compétence optionnelle Maison France Service*". Le développement du numérique montre des inégalités entre ceux qui maîtrisent l'outil et les autres. Il s'agit de favoriser l'accessibilité en milieu rural et urbain à tous les publics. Le gouvernement souhaite améliorer le dispositif existant des MSAP (Maisons de services au public) et mettre en place un label "France Service". L'État et ses partenaires participeront financièrement.

La CCPN souhaite offrir sur son territoire une maison de service au public labélisée "France Service" en lien avec les anciennes MSAP de notre territoire (Javerlhac et St Pardoux) qui devront être maintenues ainsi que Piégut. Elle DÉCIDE d'ajouter au paragraphe "Compétences optionnelles" des statuts, une compétence ainsi dénommée :

"2.5 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations."

Le conseil municipal après entendu Monsieur le Maire et après délibération ACCEPTE cette modification statutaire de la CCPN "Maison France Service" comme décrite ci-dessus.

VOTE : 14 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération : Loyers Maison Médicale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du dernier conseil, il a été décidé de fixer les loyers de la Maison Médicale à compter du **01 janvier 2020** comme suit :

- Orthophoniste (Mme ROUSSEAU Célia) **200,00 €** / Gestalt-thérapeute (Mme MICMACHER Emanuèle) **50,00 €**
- Infirmière (Mme FREDON Amandine) **200,00 €** / Ostéopathe (M. MALIGE Jérôme) **80,00 €** /
- Infirmier (M. LEVÉQUE Patrick) **30,00 €**

et à compter du **01 mars 2020** :

- Médecin généraliste (M. DE PABLOS José) **350,00 €**

Le conseil municipal après délibération DÉCIDE par 14 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION de ces nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2020 pour les uns et du 01 mars 2020 pour l'autre.

➤ **Mise en service du surpresseur de La Chapelle Saint Robert**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le SIDE les informe de la mise en route officielle du surpresseur le mardi 17 décembre 2019 à 11h. Des essais de fonctionnement ont été réalisés en amont, sans qu'aucun problème ne survienne.

Christiane Mousseau est inquiète quant à la résistance des tuyaux chez les particuliers ? Monsieur le Maire répond que les tests ont été faits aux niveaux des canalisations de distribution d'eau potable et qu'il n'y a eu aucune remontée. Cependant, il serait peut être bon que chaque particulier s'assure d'un réducteur de pression d'eau.

➤ **Travaux ouvrage Pont sur le Bandiat RD 93 (avant projet)**

Les élus ont été destinataires par mail de l'avant projet des travaux qui seront réalisés sur le Pont de la RD 93 dite Route de Mareuil. La réalisation de cette opération à compter de Septembre 2020 devrait durer au minimum 4 mois et s'élève à un montant prévisionnel d'environ 500 000 €. Selon l'étude, la structure existante doit être complètement enlevée et un pont à tablier béton armé « poutrelles enrobées » sera construit. L'aspect extérieur ne changera pas puisque cette structure se situe en plein cœur du périmètre de protection des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire rappelle que ceci n'est qu'un avant-projet et qu'il faudra être attentif lors de la présentation du projet définitif.

➤ **DETR**

Mardi 10 décembre, le maire est convié à une réunion d'information relative à la dématérialisation complète des demandes de DETR présentée par les services de la Sous-Préfecture. Il demande quels seraient les projets que l'on puisse présenter... Dordogne Habitat ? La création d'un City Stade pour le foot ? Monsieur le Maire demande à Vincent Moreau de solliciter le foot pour ce dossier et si toutefois la mairie en devient le support, le dossier se doit d'être solide.

➤ **Vente de terrains (suite)**

Monsieur le Maire insiste sur le mot suite (et pas fin) car un dossier de vente d'une partie d'un chemin rural est passé à la trappe, celui de Monsieur Paul Nauzin. L'office notarial et le géomètre se renvoient la balle mutuellement. Après beaucoup de sollicitations, le maire est convoqué le 15 décembre en l'étude pour la signature de 3 actes : la vente d'un terrain à l'association diocésaine de Périgueux dans le bourg de Javerlhac, la vente d'un terrain sur la commune de Teyjat à Olivier Peytour et enfin la vente d'un terrain au-dessus du cimetière à Romain Restoin.

➤ **Vœux du Maire**

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'il organise la présentation des vœux des Élus le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la Salle de la Garenne. Les petites mains pour « tartiner » sont les bienvenues à partir de 14h30 à la salle.

➤ **Questions diverses :**

- Monsieur le Préfet sensibilise par courrier tous les maires de la lutte contre les « marchands de sommeil » et notamment contre l'habitat indigne.
- Bilan du téléthon : les bénéficiaires de l'opération s'élèvent à 920 € ; c'est un peu moins que l'an passé. Véronique Delage, Présidente du Comité des Fêtes, regrette de voir s'amenuiser le nombre de bénévoles.

- Mardi 17 Décembre à 20h30 se tiendra la réunion d'organisation de la Foire de la Chandeleur avec les associations de la commune et sous l'égide du Comité des Fêtes.
- Le Major Adamski de la brigade de Nontron alerte les élus sur la recrudescence de vols dans les véhicules lors des manifestations (lotos, concours de belote...). Il demande d'envoyer systématiquement le calendrier des festivités organisées dans la commune à la gendarmerie.
- Les résultats de l'enquête « Budget Participatif » du Conseil Départemental seront connus lundi 16 décembre... espérons nombreux les votes pour le projet de Forgeueuve !
- Le mouvement de grève national touche notre école : jeudi 05 décembre 2 instituteurs sur 3 étaient grévistes. Les services communaux ont assuré un accueil comme lors de chaque grève.
- A partir du 1^{er} février 2020 et à la suite d'une publication au Journal Officiel du 19/12/2019 qui oblige les propriétaires de certains ERP à la pose et au contrôle des défibrillateurs, la CCPN met en place un service commun pour en assurer la vérification et l'entretien. A l'heure d'aujourd'hui, la somme de 150 € par appareil est demandée à la CCPN pour ce contrôle. Ce tarif baisserait à 95 € voire un peu moins en cas de mutualisation. Dernièrement, les 2 DAE (Salle de la Garenne et vestiaires du stade Pierre Simon) ont été contrôlés et une batterie et des électrodes ont été remplacées. Ils seront très prochainement placés à l'extérieur de ces bâtiments comme il se doit et donc accessibles à tout le monde. Celui du stade sera installé sous le porche du cabinet médical et il sera nécessaire de les indiquer correctement par une bonne signalétique ; ces travaux seront effectués par les cantonniers sous couvert de Jean-Guillaume Doucet (agent CCPN et pompier). Monsieur le Maire remettra la question de cette mutualisation lors d'un prochain conseil.
- Mardi 10 décembre à 11h se tiendra à l'école une réunion sur la laïcité, elle sera honorée de la présence de Jean-Michel AUPY, originaire de Javerlhac, qui a écrit un livre sur ce sujet destiné aux classes de CM1 et CM2.
- Jeudi 16 décembre : repas de Noël aux écoles. Monsieur le Maire y invite à ses frais les membres de la commission, le 1^{er} adjoint et le personnel communal.
- Quelques nouvelles de la CCPN, Michel Rat explique le déploiement de la redevance incitative et le programme lancé par le SMD3 et le SMCTOM pour le ramassage des ordures ménagères d'ici 2022. Certains élus de la CCPN sont entrés en rébellion et sont contre ces nouvelles idées : disparition des bacs individuels et mise en place de point de regroupement avec des containers enterrés ou semi-enterrés avec contrôle d'accès, une colonne de collecte pour 100 habitants... Chaque administré aura un badge pour ouvrir le container et y déposer ses ordures. Cela représenterait un abonnement annuel de 80 € plus un forfait de 60 € (qui permettrait de déposer 60 litres 2 fois par mois). Un groupe de travail s'est constitué et réfléchit à des contre-propositions à faire à ses 2 organismes ; il est inadmissible que les administrés se déplacent loin pour poser leurs poubelles. Si on prend l'exemple de Tassat-Pys et le Maine Chambard, le SMCTOM envisagerait de n'installer qu'un seul point de collecte pour ces 3 villages ! Tout est bloqué pour le moment. Monsieur le Maire dit que c'est l'ensemble du département de la Dordogne qui est logé à la même enseigne et qu'il reste assez sceptique quant au devenir de la rébellion. Tout est enclenché et il voit mal un retour en arrière car tout est fait ailleurs en Dordogne, de nouveaux camions achetés. Affaire à suivre...
- Monsieur Dalle de Dordogne Habitat a envoyé un mail ce matin. Mail plutôt rassurant par rapport aux derniers sondages effectués sur la partie haute du terrain. L'architecte fait un point avec ces nouvelles informations et il partirait plus vers un bâtiment à étages. Ces nouvelles propositions devraient nous arriver vers le 20 janvier pour une rencontre fin janvier. Chantal Dupoux reste sceptique quant au projet d'un immeuble à étage... Michel Rat dit que la commune avait fait une belle acquisition et qu'on trouvera bien le moyen d'y faire quelque chose. David Gourinchas dit qu'en effet on pourrait envisager pourquoi pas la construction d'un grand bâtiment avec une toiture en panneaux photovoltaïques et une aire de jeux pour les enfants en dessous. Monsieur le Maire souhaite attendre de voir dans un premier temps la copie de l'architecte et si le projet n'aboutit pas, d'envisager de vendre trois ou quatre parcelles à des particuliers en terrain constructible.

- Une 26^{ème} association est née à Javerlhac : l'association LORALYR. Cette association inscrit son action dans le cadre de la conservation du Château du Logis, de son parc et de ses éléments remarquables (vestiges de la Forge du 16^{ème} siècle, bélier hydraulique), sa protection, sa restauration et sa valorisation.
- L'assemblée générale de la société de pêche se tiendra le 27 décembre à la salle de la Garenne.
- David Gourinchas s'inquiète des arbres qui sont coupés en bas de la Route des Métairies vers le Logis et se demande où sont les limites de propriété ? Monsieur le Maire lui répond que ça sera vérifié.

➤ Tour de table :

- Marie-Claude Preschez demande si le problème d'isolation phonique de la porte du cabinet médical est résolu. Monsieur le Maire lui répète que c'est de la responsabilité de l'architecte et que ce souci lui a été signalé depuis longtemps.
- Isabelle Villars signale un candélabre défectueux à l'angle de la route de Mareuil et de la route de Chez Joly.
- David Gourinchas a rencontré une administrée de La Chapelle St Robert qui s'inquiète des futurs travaux en électricité qui lui supprimeraient son lampadaire. Michel Rat répond qu'en effet le SDE24 et l'entreprise concernée établissent une étude mais qu'il n'y a rien d'arrêté. Daniel Allain confirme ces propos et rassure David en lui expliquant que le candélabre ne sera pas supprimé mais déplacé de l'autre côté de la rue.
- Michel Rat rapporte les inquiétudes d'un administré qui voit le mur de son garage prêt à tomber à cause d'une fissure. D'autres cas similaires ont-ils été signalés à la mairie ? Monsieur le Maire répond que non. Michel demande aussi ce qu'il en est de l'histoire des poulets morts retrouvés sur les marches de la mairie ? Monsieur le Maire explique qu'un administré a vu ses poules tuées par un chien errant nuitamment et rejette évidemment la faute sur le maire : une plainte a été déposée à la gendarmerie par le Maire.
- Nathalie Bassoulet dit que certains panneaux de signalisation font l'objet de vandalisme et notamment ceux posés pour le transport scolaire au Buisson. Puisque cet endroit n'est plus un point d'arrêt, il faudrait enlever les panneaux avec l'accord du syndicat. Elle se charge d'envoyer un mail. Daniel Allain informe les élus que Javerlhac est une rare commune qui n'adhère pas au syndicat pour le transport des enfants de notre école publique et qu'il faudrait peut-être y réfléchir. Marie-Noëlle Bourbon fait part d'un incident qui s'est produit lors d'un ramassage scolaire : le bus est passé bien avant l'heure prévue... Nathalie lui répond que dans ce cas, les parents doivent écrire et informer le Conseil départemental.
- Chantal Dupoux a constaté des dysfonctionnements du cordon lumineux pour les fêtes au nouveau de la Salle de la Culture et de la Mairie.... Il faudrait envisager de les enlever. Elle fait part également au Conseil de la vitesse souvent excessive des véhicules de long de l'Avenue de la Garenne, une voiture a même « oublié » de s'arrêter au stop. Cela devient trop dangereux, les 2 dos d'âne installés ne sont pas suffisants.
- Monsieur le Maire informe ses élus d'une réunion importante prévue le 08 janvier 2020 à 9h00 : projet assainissement collectif du bourg de Javerlhac.
- Michel Monmoulinet et son Club des Aînés ont organisé une sortie à Périgueux en Novembre. L'assemblée générale se tiendra le dimanche 26 janvier 2020 à 11h30 à la salle de la Garenne ; elle sera suivie d'un repas.
- Christiane Mousseau a été sollicitée par une maman au sujet des horaires d'ouverture de la garderie périscolaire. Celle-ci est fixée à 7h30 tous les matins, pourrait-on envisager de l'ouvrir plus tôt ? Monsieur le Maire répond que c'est une question importante à poser à la CCPN puisque c'est eux qui ont la compétence de l'accueil périscolaire et qui gèrent donc ce service.

- Daniel Allain informe les conseillers d'une réunion le 11 décembre 2019 à 9h relative au contrôle des PEI avec le SIDE. A la suite de son rendez-vous avec Monsieur Pérusse de la société Eurovia, l'entretien des routes intercommunales du Petit Gillou, de La Chapelle et de Pys pourrait être réalisé au printemps. Pour l'ensemble de ces travaux, un montant de 15 000€ sera à diviser par deux avec la CCPN.

Une réunion de piquetage avec le SDE24 s'est tenue le 12 novembre, son objet : éradication des fils nus et éclairage public au champ de foire, au stade et à La Chapelle Saint Robert. Une problématique au bourg de La Chapelle : les poteaux téléphoniques sont surchargés de câbles et l'ensemble des réseaux est vétuste. L'enfouissement a été abordé et nous sommes en attente des devis mais il faut s'attendre à ce qu'ils soient élevés car l'enfouissement du réseau télécom reste à la charge de la commune.

Daniel demande l'avis des élus pour le presbytère : qu'en fait-on ? Se lance-t-on dans de gros travaux pour en faire 2 logements ou le reloue-t-on dans l'état ? Monsieur le Maire propose de le louer en l'état si demande il y a, ce n'est pas un logement avec un grand confort, le bas a été refait mais pas le haut. Si nous n'avons aucune demande, on fera faire des devis pour d'éventuels travaux.

Daniel demande à Michel Rat s'il veut bien s'occuper de l'opération « Un bon air dans mon école » ; ce dernier répond qu'il n'en a pas le temps. En effet, une loi portant un engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...);
- les centres de loisirs ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 31 Janvier 2020 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.

Fait le 06 janvier 2020

Le Maire,


La Secrétaire,
